



AVIS PUBLIC – DÉROGATION MINEURE

Avis est donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité d'Egan-Sud, qu'au cours de la séance ordinaire du conseil municipal d'Egan-Sud qui se tiendra le mercredi 5 février 2020 à 19 heures à la salle municipale d'Egan-Sud, située au 95, route 105, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **15, rue Gagnon : Matricule 4540-47-4803 Lot 2 982 455**

La demande de dérogation mineure a pour effet de déroger aux dispositions du règlement de zonage, dans la zone urbaine, relatives aux normes applicables aux bâtiments principaux et accessoires :

- Marge latérale nord : 4.69 mètres au lieu de 6 mètres
- Marge latérale sud : 3.39 mètres au lieu de 4 mètres
- Piscine Marge latérale sud : 1.93 mètre au lieu de 3 mètres
- Bâtiment accessoire Marge arrière: 2.87 mètres au lieu de 3.63 mètres

Toute personne intéressée relativement à la présente demande de dérogation mineure ci-dessus décrite pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de cette séance ordinaire du 5 février 2020.

DONNÉ À EGAN-SUD, ce 24^e jour du mois de janvier 2020

Mariette Rochon
Directrice générale
Secrétaire-Trésorière